



**Conseil municipal du 6 décembre 2022 à 20h30
Salle du conseil Chavagnac**

COMPTE RENDU ET DÉCISIONS

Membres présents : 13

Membres excusés: 6

Présents : TAVET Alain, MARTY Annie, VEDRENNE Alain, BOUQUIER Cyril, FRERE Christophe, CHANQUOI Jean-Marie, SERRE Jean-Claude, TOCHEPORT Michel, LAFORGUE Catherine, THIRRION Kristel, VILLEMUR Nadège, MONTENERO Anne-Sophie, SELVES Céline

Excusées: BERRIER Aurélie, GARGAUD Stéphane, ROUSSEL Corinne, LAVAL Cécile, LAVAL Jean-Claude, LAGRANDCOURT Sylvie

Mme MARTY Annie a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1- Point travaux Ecole:

La première tranche des travaux se termine (électricité + plomberie) , la réception de celle-ci est fixée au 19 décembre 2022.

Déménagement des classes prévu aux vacances de février après la pose du tableau numérique, des placards...

La deuxième tranche débutera en janvier avec la pose de la clôture en contrebas, la pose de la structure de jeux, la création d'un abri au niveau du portail d'accueil des enfants, la réfection de la façade intérieur cour, la pose de double vitrage sur l'ancien bâtiment et l'installation du mobilier intérieur et extérieur.

2- :Demandes Subventions (État + Conseil Départemental)

Des nouveaux dossiers de demande de subventions vont être déposés courant décembre pour l'année 2023 afin de palier à la finalisation des travaux de l'école ainsi que pour le site du CMN (changement chaudière, menuiseries, mise en accessibilité...)

Au vu de l'augmentation du prix de l'électricité qui sera multiplié par 3,5 pour les collectivités dès le 1^{er} janvier 2023, un projet d'autoconsommation sur la nouvelle école avec AgirEnergy est en cours d'étude (panneaux sur la partie droite cachée du bâtiment actuel) après le passage des Bâtiments de France le 12 décembre 2022.

3-: Convention de location des salles municipales :

Désormais, pour chaque association, un état des lieux d'entrée et de sortie comme pour les particuliers sera effectué lors de chaque manifestation prévue dans les salles municipales. Après réservation de la salle, un représentant de l'association se rendra en mairie afin de signer ladite convention et planifier les états des lieux avec remise des clés.

4-Dénomination Salle du Conseil:

A ce jour, la salle située en face de la Mairie n'a pas de nom, proposition d'une élue de nommer cette dernière, les réflexions sont en cours.

5- Route des Grillons (demande du Département pour passage en sens interdit ou interdiction de tourner à gauche):

Suite à la demande du département et après discussion, il a été demandé aux habitants de ce lieu leur avis avant prise de décision du conseil municipal. Différentes propositions évoquées lors de ce dernier : sens interdit, sens unique, sens interdit sauf riverains, pose d'un miroir. Après proposition faite aux riverains, un sens interdit sera mis en place dans le sens descendant.

6-Panneau directionnel Salle des Fêtes de Chavagnac:

Il est envisagé de mettre en place deux panneaux directionnels au niveau de l'église afin d'indiquer l'entrée de la Salle des Fêtes (un en venant de la Route des Pins et l'autre en venant de la Route des Chênes Verts)

7-Révision Tarifs cantine:

Suite à l'augmentation du coût des achats alimentaires pour la cantine + la Loi Egalim (50 % local et 20% bio) et pour palier légèrement à cette inflation, la commune envisage d'augmenter les tarifs dès la rentrée scolaire de septembre 2023 de 5 %.

A ce jour le repas est de 2,92€, il passerait ainsi à 3,10€

8-Divers:

-Cantine : les artisans du secteur trouvant difficilement des points repas ouvrier, ils ont demandé à la commune s'il serait possible de faire des repas à emporter préparés par les cantiniers. Cette demande a été acceptée, et depuis le 5 décembre, ils peuvent profiter de ces repas composés d'une entrée, d'un plat et d'un dessert pour un tarif de 8€ par personne, les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire.

Réévaluation du tarif de ces repas à emporter pour la rentrée scolaire de septembre 2023 si nécessaire.

-École :

prévoir de changer le sol de la classe actuelle des CE2 qui deviendra la future salle de sieste après déménagement en février.

-Loyers :

Il est décidé d'augmenter tous les loyers des praticiens, commerçants... de 10 % à partir du 1^{er} janvier 2023 (CMN + cabinets situés dans l'ancienne mairie de Grèzes + salon de coiffure à Chavagnac). Cela pour pallier à l'augmentation tarifaire des charges.

Suites aux différentes propositions évoquées lors du débat, Mme Villemur Nadège a quitté la séance.

-Référentiel M57 :

Changement de comptabilité au 1^{er} janvier 2023 pour une nomenclature développée du référentiel M57.

-Renouvellement Assurance du personnel : CNP Assurances

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2023.

-Groupement de commande pour la fourniture de matériel de défense contre l'incendie

Par délibération du 12 juillet 2022, la communauté de communes terrassonnais haut périgord noir a créé un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et les communes du territoire qui en feraient la demande pour la passation d'un marché de fourniture de matériel de défense contre l'incendie et a approuvé la convention réglant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commande et de l'autoriser à signer la convention constitutive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE

D'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de matériel de défense contre l'incendie

D'autoriser le maire à signer la convention réglant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes.